

de la Communauté de Communes  
**DE LA VALLEE D'OSSAU**  
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

**DELIBERATION n°2018/37**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

**L'An deux mille dix-huit et le mardi 10 avril à 20 heures 00**, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 3 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

**Présents titulaires** : Mmes BERGES, CLAVIER, MOURTEROT, HELIP, BARRAQUE, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, COUROUOU, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, PAROIX, CARRERE, COURTIE, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, SARRAILH, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ.

**Présents suppléants** : Mme GANTCH

M. SARTHE donne procuration à M. AUSSANT  
M. MARTIN donne procuration à M. CASAUBON  
M. VISSE donne procuration à M. CARRERE  
M. CARREY donne procuration à M. BARBAN  
Mme TOUTU donne procuration à M. CASADEBAIG  
M. LABERNADIE donne procuration à Mme BARRAQUE  
M. ALBIRA donne procuration à M. SANZ

**Secrétaire de séance** : Mme CLAVIER

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**RAPPORTEUR : JEAN-PAUL CASAUBON, PRESIDENT**

Par délibération n°2017/80 en date du 31 octobre 2017 un emploi fonctionnel de Directeur général des services à temps complet a été créé à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, en précisant qu'il sera pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux, au grade d'Attaché/Attaché principal ou Attaché hors classe.

Un recrutement a été organisé et il s'avère que la personne qui a été retenue fait partie de la fonction publique territoriale mais au grade de directeur territorial.

Pour cela, il est proposé d'ajouter le grade de directeur territorial sur cet emploi permanent.

**Le rapport entendu,**  
**Le Conseil Communautaire à l'unanimité,**

**ADOpte** le présent rapport,

**DECIDE** d'ajouter le grade de directeur territorial sur l'emploi créé le 1<sup>er</sup> mars 2018,

**AUTORISE** le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.



Le Président

Jean-Paul CASAUBON